



APeVAL infos

Numéro 35 — Mai 2017

Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2017

Dans ce numéro :

Procès-verbal de
l'assemblée générale
2017 1-4

Le procès verbal est
disponible sur notre
site, www.apeval.ch

Ouverture de l'assemblée à 18h15 par les salutations de la présidente.

L'assemblée valablement constituée a été annoncée sur les cartes de membres en fin d'année 2016, sur le site internet de l'APeVAL et convoquée par voie d'affichage dans les services et établissements de l'administration cantonale et par notre journal APeVAL-INFO No 34/2017. L'ordre du jour suivant est proposé :

1. Ouverture de l'assemblée et salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mars 2016
3. Rapport d'activités de la présidence
4. Comptes 2016 et rapport de vérification
5. Approbation des comptes et décharge
6. Budget 2017, cotisations
7. Modification partielle des statuts (articles 4 et 13)- voir détails sur le site www.apeval.ch
8. Elections statutaires
9. Présentation de la Réforme prévoyance 20/20
10. Informations de la caisse de pension CPVAL
11. Divers

2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mars 2016

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été publié dans notre journal APeVAL-Info ainsi que sur le site internet de l'association www.apeval.ch. Il est accepté à l'unanimité et les remerciements vont à ses auteurs et traducteur, Mme Conny Métrailler et M. Albin Imoberdorf.

Comme d'habitude deux scrutateurs sont nommés. Il s'agit de Monsieur Jean-Marie Rézert pour la partie droite de la salle et Monsieur Eric Mabillard pour la partie gauche.

3. Rapport d'activités de la Présidente

Ariane Praz donne lecture du rapport d'activités de l'association.

POLITIQUE SALARIALE 2017

Vous le savez, durant l'année 2016, nous avons presque tous été touchés par une mesure d'économie inédite décidée par le Conseil d'Etat : je veux parler de l'abaissement à 0.6 (au lieu de 1) de l'augmentation progressive liée à la prestation et à la prime de performance. Le Conseil d'Etat n'a pas voulu entendre les critiques que votre comité et les organes de la FMEP lui ont adressées contre cette mesure d'économie inéquitable. En plus, il n'excluait pas de la reconduire pour les années suivantes.

Lors des discussions de fin d'année avec le Conseil d'Etat, votre comité et les organes de la FMEP sont revenus à la charge et ont demandé que cette mesure injustifiée et inéquitable faite sur le salaire des employés d'Etat durant l'année 2016 soit non seulement abandonnée, mais aussi compensée en 2017 par l'introduction d'un indice à 1.4 pour l'augmentation progressive liée à la prestation et à la prime de performance. Nous attendions du Conseil d'Etat – qui annonçait des résultats comptables nettement supérieurs à ses attentes pour l'année 2016 – qu'il fasse preuve de cohérence. Puisque les comptes de l'Etat étaient aussi bons, la ponction opérée sur nos salaires dans un but d'économie ne se justifiait absolument pas. Il aurait été élégant de la part de notre employeur de le reconnaître et de gommer immédiatement, en 2017, l'impact négatif de cette mesure d'économie sur nos salaires. Eh bien comme vous avez tous pu le constater, ça n'a pas été le cas.

Malgré tout, nous avons obtenu que cette mesure négative ne soit plus appliquée pour les années 2017 à 2019, comme cela était envisagé initialement. Il n'en demeure pas moins que le 0.4 concédé en 2016 est une perte sèche de revenu que nous ne pourrions rattraper, sauf à obtenir la récupération de ce 0.4. Nous avons de la mémoire, nous n'oublions pas cette mesure d'économie,

même si elle a été temporaire, et nous restons attentifs à la future politique salariale menée par le Conseil d'Etat.

ATTAQUES REPETEES CONTRE LA FONCTION PUBLIQUE

Nous avons pu observer plusieurs manœuvres politiques inquiétantes émanant d'une frange de la députation du Grand Conseil, des députés qui avaient visiblement comme objectif de saper les conditions de rémunération et de travail des employés d'Etat. En 2015, on s'attaquait à la répartition des cotisations LPP entre employeur et employé, ainsi qu'au congé paternité ; en 2016, on demandait à supprimer toutes les primes de performance et on proposait une réduction des jours fériés dans la fonction publique. Tout cela en plus de la mesure d'économie salariale que je viens d'évoquer, du personal stop mis en place depuis plusieurs années et de ETS2, dont je vous dirai quelques mots tout à l'heure.

Le climat au Grand Conseil était donc franchement hostile à la fonction publique ces derniers temps. Bon, bizarrement, comme chaque 4 ans, cela se calme les derniers mois de législature, juste avant les élections... Nous attendons de voir si la nouvelle députation fraîchement élue poursuivra ces coups de boutoir et dans quelle mesure le nouveau Conseil d'Etat sera décidé à défendre la fonction publique valaisanne. Je vous rappelle quand même que nous avons également notre rôle à jouer dans ces élections. En effet, c'est nous qui élisons nos employeurs. Alors espérons que nous avons fait les bons choix !

ETS 2

Je vous rappelle brièvement de quoi il s'agit. Au début 2014, l'Etat du Valais a lancé un audit des

tâches et du personnel des institutions paraétatiques et des trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), baptisé ETS 2. Sur la base de cet audit, le Conseil d'Etat a fixé un objectif d'économies à 120 millions de francs et il a élaboré, dans ce but, un paquet de mesures qui devaient être votées par le Grand Conseil.

Mais, lors de la séance de novembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat les mesures d'économie dans son domaine de compétences, s'élevant à 41 millions de francs. C'est donc le nouveau gouvernement qui décidera de la suite à donner à ce dossier, à propos duquel il nous faudra rester très vigilants. Je vous rappelle qu'en l'état, la priorité qui est attribuée, c'est la diminution des charges de fonctionnement de l'Etat. Donc il faut s'attendre à ce que des mesures impactent directement nos conditions de travail et notre rémunération.

CAISSE DE PENSION CPVAL

L'été dernier, le Conseil d'Etat a mis en place un groupe de travail qui doit examiner la situation de la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais et faire des propositions pour garantir la pérennité de la Caisse sans préjudice des assurés. Ce groupe de travail s'est depuis lors réuni régulièrement et il doit rendre son rapport au Conseil d'Etat dans les tous prochains jours.

Dans un contexte où près d'un cotisant sur trois pourrait prendre une retraite flexible ou anticipée ces prochaines années, nous voulons croire que CPVAL, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil feront preuve de bon sens en exerçant leurs compétences respectives dans ce dossier.

M. Vernier nous en dira plus tout à l'heure.

SORTIE ANNUELLE

Plus réjouissant, j'en viens à la traditionnelle sortie annuelle, qui s'est déroulée le samedi 10 septembre 2016, et où François nous a organisé une sortie au Zoo de Servion, avec repas au Restaurant de la Croix-Blanche, suivie d'une petite croisière sur le lac entre Vevey et Le Bouveret. Comme chaque année et pour la 43e fois, cette sortie a été très appréciée. Un grand merci à François pour son engagement et son dynamisme.

COLLECTE DE NOËL

Le Comité de l'APeVal a dédié son action de Noël au Groupe Parkinson Valais qui regroupe trois pôles situés à Monthey, Sierre et Brigue. Les objectifs et les missions ont été présentés dans l'APeVal Info No 33 de décembre 2016.

Grâce à votre générosité, le Comité pourra remettre un chèque de 9'000.00 francs au Groupe Parkinson Valais. Un grand merci à vous toutes et tous pour votre soutien et votre générosité.

NEWSLETTER APEVAL

Et, comme chaque année, je vous rappelle notre Newsletter APEVAL ! Inscrivez-vous directement sur notre site internet pour être toujours à la pointe de l'information !

Pour conclure, au nom du comité et en mon nom personnel, je remercie toutes les personnes qui fournissent leur contribution au bon fonctionnement de l'Association.

Le vice-président, Monsieur Albert Stalder remercie la présidente pour son rapport et ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

4. Comptes 2016 et rapport de vérification

Présentation des comptes 2016 par M. Alain Bonvin, caissier. Les recettes budgétées se montaient à Fr.

94'000.00. Le montant total s'est élevé à Fr. 93'803.65 contre Fr. 86'069.00 de dépenses. Le bénéfice de l'année 2016 se monte à Fr. 7'734.65. La fortune de l'association au 31.12.2016 est de Fr. 305'201.75.

Les réviseurs étant absents, c'est Monsieur Albert Stalder, vice-président de l'APeVAL qui donne lecture du rapport de vérification. Les vérificateurs attestent de la véracité des comptes et recommandent à l'assemblée de les approuver.

5. Approbation des comptes et décharge

Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au comité. Les remerciements vont au caissier pour la bonne tenue des comptes, ainsi qu'aux deux vérificateurs de comptes pour leur précieuse collaboration.

6. Budget 2017, cotisations

Le budget 2017 est également présenté par M. Bonvin.

Recettes :	Fr.	93'000.-
Dépenses :	Fr.	92'000.-
Résultat :	Fr.	1'000.-

Le budget 2017 est approuvé à l'unanimité.

Information :

Nous avons reçu une information de la FMEP qui se verra certainement contrainte d'augmenter les cotisations de ses membres dans un avenir proche, malgré nos protestations. Notre association étant la meilleure marché avec Fr. 8.—par mois pour les actifs et Fr. 24.00 par année pour les retraités, nous devons certainement, lors d'une prochaine assemblée générale discuter de ce point . En effet, il ne sera pas possible à notre association de financer une différence d'un ou deux francs pour 3'500 membres à la FMEP.

7. Modification partielle des statuts (articles 4,13 et 28)

Nous devons effectuer une modification partielle des articles 4,13 et 28 des statuts de notre association. En effet, suite à la convention signée par le Conseil d'Etat avec la FMEP et trois autres syndicats, les nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat ne sont plus automatiquement membres de l'association mais doivent remplir une demande d'adhésion. Aussi, la teneur de l'article 4 a été modifiée dans ce sens.

Vu que nous devons effectuer cette modification, nous profitons également pour apporter une modification à l'article 13 des statuts qui concerne la composition du comité ainsi qu'à l'article 28 en mentionnant l'abrogation des statuts adoptés en assemblée générale du 25 mars 2010 et tous les précédents.

ANCIENNE VERSION :

Art. 4 Membre actif

Tout employé/e engagé par l'administration cantonale ou les établissements relevant de l'Etat est considéré comme faisant partie de droit de l'Association. S'il/elle entend ne pas y adhérer, il/elle doit communiquer sa renonciation par écrit au comité.

Art. 13 Composition (du comité)

L'Association est dirigée et administrée par un comité de 7 à 13 membres nommés pour quatre ans et rééligibles.

Tous les secteurs de l'administration doivent autant que possible être représentés.

Le/la président/e est désigné/e par l'assemblée générale.

Le comité élu se répartit les fonctions. Il complète son bureau en désignant parmi ses membres un/e vice-président/e, un/e secrétaire et un/e caissier/ère.

Art. 28 Abrogation

Les présents statuts, adoptés en assemblée générale du 25 mars 2010, abrogent ceux du 15 mai 1987 et tous les précédents.

Ainsi délibéré et décidé par l'assemblée générale tenue à Sion, le 25 mars 2010.

NOUVELLE VERSION PROPOSÉE:

Art. 4 Membre actif

L'employé/e engagé/e par l'administration cantonale ou par les établissements relevant de l'Etat devient membre de l'Association de plein droit en communiquant au comité sa demande d'adhésion.

Art. 13 Composition (du comité)

L'Association est dirigée et administrée par un comité d'au moins 5 membres nommés pour quatre ans et rééligibles.

Tous les secteurs de l'administration doivent autant que possible être représentés.

Le/la président/e est désigné/e par l'assemblée générale.

Le comité élu se répartit les fonctions. Il complète son bureau en désignant parmi ses membres un/e vice-président/e, un/e secrétaire et un/e caissier/ère.

Art. 28 Abrogation

Les présents statuts, adoptés en assemblée générale du 23 mars 2017, abrogent ceux du 25 mars 2010 et tous les précédents.

Ainsi délibéré et décidé par l'assemblée générale tenue à Sion, le 23 mars 2017.

La modification de ces statuts a été acceptée à l'unanimité.

8. Elections statutaires

Madame Dominique Ferraro et Monsieur Albin Imoberdorf ont démissionné du comité de l'APeVAL.

La présidente les remercie pour leur précieuse et agréable collaboration et leur remet un cadeau sous les applaudissements de l'assistance.

Suite à ces deux départs, le comité APeVAL propose deux personnes intéressées à intégrer le comité de l'association.

Il s'agit de:

Madame Caterina Jacquod, assistante de direction auprès de la Haute Ecole de Santé depuis 2012. Elle est au bénéfice d'un diplôme en management, d'un brevet fédéral de technicienne en marketing et d'un certificat en gestion d'équipe et conduite de projets.

Monsieur Roger Summermatter, conseiller en personnel auprès de l'Office régional de placement depuis février 2016. Il est au bénéfice d'un brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines.

Il est également responsable de la branche « Rémunération et assurances sociales » pour la formation du brevet RH et il est spécialisé dans la gestion des conflits et le coaching.

L'Assemblée approuve les nominations de Madame Jacquod et de Monsieur Summermatter à l'unanimité.

9. Présentation de la Réforme prévoyance 2020

La présidente passe la parole à Madame Dominique Ferraro, juriste auprès de la Caisse de compensation du canton du Valais qui a présenté la Réforme prévoyance 2020.

La présentation de Madame Ferraro peut être téléchargée sur notre site www.apeval.ch sous la rubrique NEWS.

La présidente remercie Madame Ferraro pour son intervention et ouvre la discussion. Suite à une question, elle précise que la baisse du taux de conversion du 2^e pilier est compensée en partie par les Fr 70.— que les nouveaux retraités toucheront en plus au niveau de l'AVS donc du pilier 1.

10. Informations sur la Caisse de pension CPVAL

La présentation de Monsieur Vernier peut être téléchargée sur notre site www.apeval.ch sous la rubrique NEWS.

La présidente remercie Monsieur Patrice Vernier pour son intervention qui est toujours très appréciée.

11. Divers

La parole n'est pas demandée.

CLÔTURE

Ariane Praz remercie les participants pour leur soutien. Un merci chaleureux est adressé aux membres du comité pour leur engagement et l'excellente ambiance qu'ils créent au sein de ce dernier.

Mme Praz clôt cette assemblée à 19h35 et souhaite à chacune et chacun une année de succès et de satisfaction tant au niveau privé que professionnel.

Sion, le 31 mars 2017

Pour l'APeVAL

La secrétaire : C. Métrailler